



## Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

[commune.lignieres@ne.ch](mailto:commune.lignieres@ne.ch)

[www.lignieres.ch](http://www.lignieres.ch)

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

### Arrêté relatif à l'adoption du nouveau règlement général de commune

Le Conseil général de Lignières,  
Vu le rapport du Conseil communal du 23 novembre 2020,  
Vu le point 3 de l'article 26 du Règlement général de commune du 14 décembre 2017,  
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,  
Sur proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Le nouveau règlement général de commune est adopté.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Lignières, le 10 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

Antoine Amstutz

Marcel Stauffer